

PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021 à 19H30 Aux Bains de Saillon (salle Pierre Avoi)

En présence de soixante-quatre citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée. Celle-ci se déroule dans un climat sanitaire de lutte contre le Covid-19. Dans ce cadre seuls les citoyens inscrits sur la liste électorale et des invités peuvent y assister.

Après les salutations d'usage il remercie les citoyens présents, nomme M. Damien Luisier scrutateur, excuse quelques personnes et rappelle l'ordre du jour. Une minute de silence est observée en mémoire de M. André Luisier, ancien président de commune.

1. Protocole de la dernière assemblée primaire

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 8 juin 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Dépense non obligatoire supérieure à 5 % des recette brutes

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil municipal pour engager des dépenses non obligatoires se monte à environ Fr. 650'000.-. Dès lors, un investissement prévu dès 2022 se doit de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit de la création d'un couvert et de vestiaires au FC Saillon pour un montant devisé à Fr. 850'000.- dont Fr. 200'000.- est déjà inscrit au budget 2022.

Avant de passer au vote le conseil municipal se doit des explications sur la gestion de ce dossier. En effet les travaux devaient débuter en automne 2021, cependant, à l'approche du coup d'envoi, le bureau d'architecture mandaté annonce que le coût de réalisation est trois fois supérieur au budget alloué et, de plus, les travaux ne peuvent se réaliser, à cause de la nappe phréatique, qu'au printemps ! Sur cette base le conseil a rompu sa collaboration avec ce bureau et reparti sur de nouvelles bases faisant ainsi perdre une année au FC Saillon à qui des excuses sont présentées.

Les citoyens autorisent à soixante-trois voix pour et une abstention le conseil municipal à effectuer cette dépense non-obligatoire.

3. Crédit d'engagement lié à l'investissement

- Demande d'un crédit

Le président Thurre informe que pour financer l'investissement municipal validé au point précédent, la création d'un couvert et de vestiaires pour le FC Saillon, il faudra faire appel à un crédit d'engagement de Fr. 850'000.-.

Les citoyens autorisent à soixante-trois voix pour et une abstention le conseil municipal à effectuer ce crédit d'engagement.

4. Budget 2022 de la municipalité

- Lecture en commentaires

Le président Thurre informe l'assemblée que les communes valaisannes ont l'obligation d'utiliser dès 2022 un nouveau modèle comptable. Le présent budget est donc présenté sous cette forme qui ne permet pas une comparaison avec le dernier compte connu et le dernier budget validé.

Puis il commente ce budget qui présente un excédent de charges de Fr. 759'460.- pour des investissements nets de Fr. 7'312'900.-.

L'assemblée intervient avec les questions suivantes :

Un citoyen demande des explications sur les réflexions en lien avec la route cantonale ? Il lui est répondu qu'il s'agit d'une étude de refonte de circulation sur ce tronçon notamment avec l'introduction de zones 30 km/h dans le secteur des écoles.

Un citoyen demande, suite à des attaques informatiques dans des communes, si la nôtre est sécurisée ? Le conseiller Lalain répond que de la sécurisation est mise en place chez Cigès, partenaire informatique et hébergeur de nos données, mais que le risque zéro n'existe pas.

Un autre citoyen demande chez quel fournisseur la commune s'est approchée pour la mise en passe des bâtiments communaux étant lui-même dans le métier.

Ce même citoyen demande s'il est prévu la pose de bornes euro-relais pour les camping-cars ? La réponse est que l'emplacement pour Saillon se trouve au camping de la Sarvaz, sur le reste du territoire les camping-cars sont seulement tolérés pour un ou deux nuits.

Il est également demandé ou en est le dossier d'éclairage des tours ? La réponse est que, suite à une dénonciation en lien avec la présence de prairies sèches, un dossier environnemental a dû être rédigé à l'intention de l'Etat du Valais. Ce dossier est à ce jour entre leurs mains. Le conseil, ne sachant pas la classification de ce secteur, fait un mea-culpa pour la gestion de ce dossier.

Une citoyenne demande si la rénovation de la route du Clos d'Avaux est prévue ? Le vice-président Tramaux lui répond par l'affirmative dans ces prochaines années lorsque les travaux de constructions de logements seront terminés.

Une citoyenne propose qu'en sus des tours, de l'église et de la cure, un éclairage soit étendu à l'ensemble du Bourg pour le mettre en valeur. Il lui est répondu que cette question est délicate en lien avec la pollution lumineuse.

- Adoption

L'assemblée primaire adopte le budget 2022 de la municipalité l'unanimité.

5. Planification financière

- Lecture

Le président présente la planification financière 2023-2025 qui est indicative. Celle-ci est maîtrisée.

6. Règlement du cimetière, modifications

Le président donne lecture à l'assemblée des propositions de modifications du règlement du cimetière, à savoir :

Dans le préambule il y a lieu de remplacer le texte "Vu la loi cantonale sur la santé du 14 février 2008 (RS/VS 800.1)" par le texte "Vu la loi cantonale sur la santé du 12 mars 2020 (RS/VS 800.1)";

Et à l'article 6.1, lettre c il est proposé de remplacer "Il ne pourra pas être enfoui plus de deux urnes sur une tombe" par "Il pourra être enfoui autant d'urnes que possible sur une tombe".

La première modification est purement formelle, quant à la deuxième elle émane d'une demande citoyenne répondant à un besoin.

- Approbation

L'assemblée primaire approuve à l'unanimité les modifications du règlement du cimetière telles que proposées par le conseil municipal.

7. Divers

Le président ouvre les divers et remerciant et félicitant l'association Cité d'Images pour la magnifique exposition en cours.

A ce sujet, un citoyen demande à ce qu'un prix préférentiel soit accordé aux saillonins à l'achat de la plaquette de l'exposition qui est vendue à Fr. 25.-. Un membre du comité indique que les produits de la vente serviront à rendre la prochaine édition encore plus belle. Le conseil municipal, quant à lui, n'est pas fermé à participation communale à ces achats.

Une citoyenne souhaite que le conseil municipal intervienne auprès des viticulteurs pour baisser le nombre de sulfatage par hélicoptère des vignes ayant été elle-même incommodée au niveau de sa santé. La président lui répond par la négative. En effet le monde agricole a dû lutter tout l'été jusqu'à l'épuisement pour sauver une récolte difficile et obtenir qu'un 50 % du rendement normal. Tout cela en engageant des frais de traitement sans gaieté de cœur. Pour ces raisons il ne leur sera pas demandé des efforts supplémentaires. Un agriculteur précise que de se passer de l'hélicoptère augmenterait de 25 % les frais et nécessiterait quarante-quatre traitements manuels.

Un citoyen dénonce un manque de formation du personnel d'exploitation, il aurait constaté la pose de guirlandes lumineuses à six mètres de haut sans assurance. Il est remercié pour ses remarques et le conseil s'enquerra des faits.

Une citoyenne prétend d'un manque de sécurité à un carrefour en raison de la présence de lavandes. Le vice-président Tramaux réitère la réponse déjà apportée en privé que cette lavande s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur et en beauté des espaces communaux sans préjudice la sécurité.

Cette même citoyenne dénonce la présence d'un garage dans la cour d'école ! Le conseil municipal en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le président lève cette assemblée primaire en remerciant ses participants. Il adresse également ses remerciements au personnel communal.

Il est 21h00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc